

Compte Rendu SNPTES

du Groupe de Travail de février 2025

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

le Groupe de Travail dossiers de promotions s'est réuni en janvier et février pour l'analyse de dossiers. Cette année le GT a travaillé sur les dossiers de LA (TECH, ASI, IGE et IGR) et sur la LA Ex TECH. Comme l'an dernier, les TECH auront un accès au corps des ASI par un examen professionnel (inscription sur l'application WEBITRF). Les dossiers de LA Ex IGE seront classés par un GT en mai.

Attention cependant cette année les promotions par LA Ex sont toujours dans l'attente de l'attribution du budget nécessaire par le gouvernement. Nous vous tiendrons informés.

Les résultats des promotions par LA devraient être connus avant le 1^{er} juillet 2025.

Pour rappel :

Loi de programmation de la recherche (LPR) - Le repyramidage de la filière ITRF obtenu ce sont 4651 promotions en plus sur 5 ans (2022-2026).

- « *Repyramider les emplois de la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, afin de mieux reconnaître les compétences des agents et de mieux répondre aux besoins de qualification croissante des emplois affectés ou au service des unités de recherche.* »
- « *Le pyramidage des deux filières ITRF et ITA présente des différences notables : la part des emplois de catégories B et C représente près des deux tiers des emplois de la filière ITRF alors que chez les ITA, en sens inverse, la part des emplois de catégorie A représente les deux tiers de la filière. »*

L'arrêté fixant le **contingentement annuel ouvert** au recrutement dans le cadre du repyramidage, au titre des années 2022 à 2026 précise :

Repyramidage	2022	2023	2024	2025	2026	Total
IGE vers IGR	34	33	33	0	0	100
ASI vers IGE	150	150	100	100	100	600
TECH vers ASI	362	362	242	242	243	1451
ATRIF vers TECH	500	500	500	500	500	2500
						4651

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

Le SNPTES a obtenu et revendiqué que ces recrutements s'ajoutent aux recrutements classiques (concours et listes d'aptitude) et qu'ils soient **pris en compte dans le calcul des possibilités de promotion par liste d'aptitude** au même titre que les concours, détachements et intégrations directes. Cette mesure **permettra d'augmenter le nombre de possibilités de promotion par listes d'aptitude de 2023 à 2027.**

C'était une demande forte du SNPTES qui a obtenu que ce dispositif favorise **la promotion sans mobilité imposée !**

Par contre, le SNPTES conteste toujours le choix du ministère de limiter ce dispositif aux seuls emplois d'ITRF qui concourent au développement de la recherche et aux fonctions d'appui à l'enseignement scientifique. Alors que l'objectif de mettre en adéquation la reconnaissance des compétences des agents et une qualification appropriée des supports occupés **devrait concerner l'ensemble des personnels BIATSS.** En effet, le ministère a fait le choix de flécher les promotions dans le cadre du repyramidage aux ITRF des établissements d'enseignement supérieur qui concourent au développement de la recherche (BAP A, B, C, D, E, F, G et J) ou qui exercent des fonctions d'appui à l'enseignement scientifique (BAP A, B, C, D, E et F)

Le SNPTES national suit avec attention le dossier des LA Ex et fait tout son possible pour que le Ministère tienne ses engagements concernant la LPR.

Ouverture d'un examen professionnel en IGE HC

En raison de la **création d'un examen professionnel** pour l'avancement en grade **d'IGE HC en 2025, la grille des IGE HC a été modifiée** notamment avec l'ajout de 2 échelons supplémentaires en début de grille. **Cela va impliquer des reclassements** dans la nouvelle grille.

Le calendrier de cet Examen Pro pour 2025 n'est pas encore connu, mais tenez-vous prêt à déposer un dossier si vous êtes promouvable.

La séance de travail a été ouverte par Madame la VP RH et CA Myriam Doriat-Duban en présence du nouveau DGS Adjoint Monsieur Pierre-Emmanuel Jeunehomme. Elle nous a donné un certain nombre d'informations et rappels concernant le travail en GT (notamment la confidentialité des échanges). La DRH n'a pas d'information concernant le nombre de possibilités de promotion pour cette année.

Madame La VP nous informe que tous les représentants de la liste CGT-FSU-SUD ont décidé de refuser de siéger.

Groupe de travail Promotion par Liste d'Aptitude (LA) et LA Ex TECH 2024 ITRF :

1. Concernant l'étude des dossiers, nous attirons votre attention sur :

- Les **rappports d'aptitude peu rédigés** (5 lignes par item...) et avec peu d'avis qui portent préjudice au dossier de l'agent. **L'avis Extrêmement favorable doit être argumenté !**

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

- Les rapports d'activité. Il faut éviter de faire des listes de missions. Le détail des missions actuelles doit représenter environ les 2/3 du document. Il faut mentionner le plus d'éléments possible permettant d'évaluer votre travail (budget, encadrement, nombre de publication, surface, nombre de dossiers traités...). Vous pouvez vous aider du référentiel des emplois-types sur REFERENS (<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/?flg=fr>). **Le document ne doit pas dépasser 2 pages (hors signatures) !** Des dossiers ont encore été pénalisés cette année pour cette raison.

2. Les critères pris en compte pour l'appréciation des dossiers

Dans son travail d'examen des dossiers, le SNPTES s'est appuyé principalement sur les 2 critères énoncés dans la circulaire de gestion des ITRF

- La prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et de son engagement en nous appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- Le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution de compétences et des responsabilités.

L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.

Les fiches métiers Referens ont pu être consultées.

Ne connaissant pas à ce jour le nombre de possibilités 2025 de promotions au niveau national, l'effectif du classement a été établi en s'appuyant sur le nombre de possibilités de l'année passée.

Vos Elus SNPTES sont intervenus en cours de séance sur un certain nombre de dossiers présentant des problèmes de fond ou de forme. Certains dossiers ont des avis qui ne correspondent pas au contenu du rapport d'aptitude. Nous avons aussi constaté que des dossiers nécessiteraient une demande de changement de BAP pour ne pas être pénalisé.

Concernant les Listes d'Aptitude et LA Ex 2025 ITRF, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

LA Ex Technicien :

2024 : 22 dossiers classés en GT et 19 promotions sur 500 au niveau national.

2025 : 86 dossiers remontés (25% des promouvables) majoritairement en BAP J et G.
88% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 22 dossiers.

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

LA Technicien :

2024 : 12 dossiers classés GT et 9 promotions sur 402 au niveau national.

2025 : 92 dossiers remontés (29% des promouvables) majoritairement en BAP J et G.
82% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 12 dossiers.

LA Assistant Ingénieur :

2024 : 6 dossiers classés en GT et 5 promotions sur 158 au niveau national.

2025 : 112 dossiers remontés (36% des promouvables) majoritairement en BAP J.
90% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 6 dossiers.

LA Ingénieur d'Etudes :

2024 : 6 dossiers classés en GT et 6 promotions sur 227 au niveau national.

2025 : 31 dossiers remontés (39% des promouvables) majoritairement en BAP J.
97% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 6 dossiers.

LA Ingénieur de Recherche :

2024 : 3 dossiers classés en GT et 2 promotions sur 67 au niveau national.

2025 : 51 dossiers remontés (19 % des promouvables) majoritairement en BAP J, B et C
96% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 2 dossiers.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 et représentants en GT Promotions groupe 1.

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loiset, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Claude Arcipreste, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Olry, Carole Girard, Aurélie Seiler, Sébastien Carré et Sabine Broutin.